

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	36	36

Date de la convocation
5 décembre 2019

Numéro de la délibération
19-37

Objet de la Délibération

Débat d'Orientation
Budgétaire 2020

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 19-12-19
Et publication ou notification
Le 19-12-19

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS LOIRE BEAUCE
(RUE DU GENERAL LUCAS - 45130 SAINT AY)

L'an deux-mille-dix-neuf, le dix-huit décembre à dix-sept heures et trente minutes, le Comité syndical, dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'espace la salle polyvalente de Baccon, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays :

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Jean-Luc BEURIENNE (Patay), Miriane BONHOMMET (Sougy), Thierry BRACQUEMONT (Sougy), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Jean DUMOUTIER (Ruan), Pascal GUDIN (Artenay), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dimitri MICHAUD (Gidy), Pascale MINIERE (Boulay les Barres), Claude PELLETIER (Chevilly), Benoît PERDEREAU (Gidy), Yves PINSARD (Bucy St Liphard), Françoise PROUST (Sougy), Jean-Guy ROBLIN (Bricy), Isabelle ROZIER (Patay), Christophe SOUCHET (Trinay), Bernard TEXIER (Chevilly), Jean-Bernard VALLOT (St Pérary la Colombe).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Anita BENIER (Baccon), Alain CHAMPENOIS (Villermain - suppléant), Edith CHARDON (Tavers), François COINTEPAS (Beaugency), Gérard CORGNAC (Cléry St André), Danielle COROLEUR (Mézières lez Cléry), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Yves FAUCHEUX (Epieds en Beauce), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Jean-Pierre FROUX (Lailly en Val), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau aux Prés), Martine MAHIEUX (Le Bardon), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Arnold NEUHAUS (Villermain), Béatrice PERDEREAU (Rozières en Beauce), Jean-François RICHARD (Binas), Daniel THOUVENIN (Villorceau), Bruno VIVIER (Charsonville).

A donné pouvoir :

Madame Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire) à Madame Elisabeth MANCHEC (Coulmiers).

Ainsi que :

Bruno MALINVERNO (Vice-président d'Orléans Métropole), Géraldine DUVALLET (Directrice de l'agence TOPOS), Thomas POINTEREAU (Chambre d'agriculture du Loiret).

Vu l'article sur L. 2312-1 du CGCT portant sur l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires s'appliquant aux établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

Vu l'article 23 du règlement intérieur du Pays portant sur l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires.

Vu la note de synthèse envoyée aux délégués préalablement à la réunion du comité syndical.

Le Président présente les orientations budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement :

1) Les charges à caractère général (chapitre 011) intègrent notamment la partie « études et recherches ». Si l'année 2019 a permis de lancer certaines actions figurant dans le COT Energie-Climat (COT EC), l'année 2020 doit permettre la poursuite de ces actions (Circuits courts en restauration collective, instrumentation des bâtiments) et, pour certaines d'entre elles, leur finalisation (Mobilisation autour des énergies renouvelables partagées, agriculture et changement climatique).

Parallèlement, dans l'hypothèse où l'avenant n°1 au COT EC serait validé par l'ADEME, il appartiendra au Pays Loire Beauce de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Lancement du Rezo Pouce visant à déployer un réseau d'autostop institutionnalisé,
- Étude sur les friches et les espaces vacants,
- Mise en place des défis Sherlock Home avec les collègues volontaires.

Le législateur impose la réalisation d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) aux EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. Seule la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire se trouve dans l'obligation d'en élaborer un.

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	36	36

Date de la convocation
5 décembre 2019

Numéro de la délibération
19-37

Objet de la Délibération

Débat d'Orientation
Budgétaire 2020

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 19-12-19
Et publication ou notification
Le 19-12-19

Ayant déjà développé un PCET depuis 2013, le Pays Loire Beauce pourrait porter le PCAET dans la mesure où les deux Communautés de Communes lui délègueraient la compétence. Il appartiendra aux deux Communautés de Communes de se positionner sur l'intérêt d'un PCAET et sur le fait de le réaliser à l'échelle du PETR Pays Loire Beauce.

Si le PCAET est réalisé et animé par le Pays Loire Beauce, il sera possible de mobiliser le CRST pour financer la partie étude (80% de subvention) et l'animation (50% de subvention).

L'ensemble des études nécessitent des frais de communication, de publication et de concertation à intégrer au budget.

2) Les **charges de personnel** (chapitre 012) concernent les 4 agents du Pays (assistante de direction/comptable, agent de développement/directeur, chef de projet LEADER, chargé de mission plan climat) ainsi que les 2 agents mutualisés à l'échelle des territoires ruraux de l'Orléans : coordinatrice du Contrat local de santé et le chargé de mission COT ENR. Après plusieurs périodes de tuilage en 2019 suite au départ d'agent, l'année 2020 devrait connaître une stabilisation des effectifs.

Il pourrait être opportun de s'attacher les services d'un stagiaire pour une période de 5 mois (de mars à juillet 2020) pour intervenir sur la communication du Pays, les actions du COT Energie-Climat, le Rézo-Pouce et, de façon plus large, la mobilisation citoyenne.

3) Les autres **charges de gestion courante** (chapitre 65)
Pas de remarque particulière sur ce chapitre.

4) Les **recettes de fonctionnement** seront alimentées par :

- La subvention de fonctionnement allouée annuellement par la Région Centre-Val de Loire. Le forfait pour l'agent de développement est de 35 000 € (temps plein), celui pour l'assistante de direction 15 000 €. Le montant de la subvention régionale pour le fonctionnement 2020 s'élève donc à 50 000 €.
- Les subventions de l'Europe pour le fonctionnement et l'animation du programme LEADER 2014-2020 et de l'Agenda 21 / PCET ainsi que pour les projets développés par le PETR (Circuits courts, agriculture et changement climatique, etc.).
- Les subventions de l'ADEME dans le cadre de la convention d'objectifs territoriale pour l'énergie et le climat (COT EC).
- Une participation des Communautés de Communes du PETR pour le fonctionnement global du PETR et également pour le SCoT (étude) afin de retravailler le périmètre de la « tache urbaine », de définir la « dent creuse » et d'intégrer le concept d'une « artificialisation nette 0 ».

Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) sont inscrits de manière neutre dans le budget de Fonctionnement au titre des autres charges exceptionnelles (Dépenses) et des produits exceptionnels divers (Recettes).

Il semble aujourd'hui difficile de prévoir précisément le niveau de la section de fonctionnement du budget 2020. Le compte de gestion 2019 sera transmis au Pays par la Trésorerie en janvier 2020.

Il permettra de définir le budget 2020 (en tenant compte du report budgétaire 2019).

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	36	36

Date de la convocation
5 décembre 2019

Numéro de la délibération
19-37

Objet de la Délibération

Débat d'Orientation
Budgétaire 2020

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 19-12-19
Et publication ou notification
Le 19-12-19

Section d'investissement :

Concernant les investissements, le PETR devra prévoir des sommes pour la finalisation du Schéma de Cohérence Territoriale au compte 202. Il convient, d'une part, d'intégrer les montants prévus dans les marchés déjà engagés avec les différents prestataires (Antéa Group, le cabinet Casadéi-Jung,...). Nous devons d'autre part intégrer le coût supplémentaire permettant de redéfinir le projet de SCoT (celui-ci ayant été suspendu en novembre 2019) et d'achever la procédure.

L'étude sur les circuits courts, lancée en septembre 2019 avec la Chambre d'agriculture du Loiret, se poursuivra tout au long de l'année 2020.

En 2020, le PETR récupèrera le FCTVA pour les équipements acquis en 2017 : logiciels divers, informatiques et documents d'urbanisme.

Enfin, au regard de l'ancienneté du site Internet actuel (2009), il serait opportun de réfléchir à la création d'un nouveau site Internet. Ce nouveau site permettrait d'être plus réactif pour diffuser les actualités du Pays. Les études et les actions menées par ou sur le Pays depuis 20 ans pourrait aussi y être capitalisées. Ce nouveau support permettra aussi de diffuser plus facilement les informations liées au SCoT.

Concernant les recettes d'investissement, le PETR obtiendra le versement des subventions de la Région (Via le CRST), de la DRAAF et du programme LEADER pour l'étude sur le circuits-courts menées par la Chambre d'agriculture du Loiret.

Il sera proposé de voter le Compte Administratif 2019 en même temps que le Budget Primitif 2020 de façon à pouvoir réaffecter les résultats de l'exercice 2019. Ce vote aura lieu lors d'un comité syndical qui se tiendra en février / mars 2020.

Adhésions diverses

- Association des Maires du Loiret : 263 €
- A3P : 240 €
- Envirobat Centre : 850 €
- Leader France : 600 €
- TOPOS – Agence d'urbanisme : 20 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,
Le Président du
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce

Frédéric CUILLERIER

PREFECTURE DU LOIRET

19 DEC. 2019

COURRIER 4